

Règlement particulier

1. Le Tournoi est autorisé par la FFBD sous le numéro (en cours).
2. Le Juge Arbitre principal sera **M. Plantecote Pascal**.
3. Le tournoi se déroulera suivant le règlement FFBD à jour et sera géré via le logiciel Badnet.
4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBD classés dans les séries NC à N2.
5. La compétition est ouverte aux catégories suivantes : minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans.
6. Tout joueur devra présenter, le jour de la compétition, sa licence FFBD de la saison en cours.
7. Les doubles dames et hommes sont prévus le samedi 1^{er} juillet 2023, de 8h à 21h.
8. Les mixtes sont prévus le dimanche 2 juillet 2023 de 8h à 19h.
9. Les tableaux seront organisés, dans la mesure du possible, en série. Conformément au règlement des compétitions, le CPPH du joueur le mieux classé d'un tableau ne pourra pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé du même tableau.
10. Les joueurs de 50 ans et plus auront la possibilité de s'inscrire soit dans des tableaux spécifiques réservés exclusivement aux vétérans 4 et plus, soit sur des tableaux adultes, selon leur préférence.
11. Les têtes de série seront désignées au plus fort **CPPH du 22 juin 2023**. Pour les paires (mixte et double) c'est la moyenne des CPPH qui sera prise en compte.
12. Les séries se dérouleront prioritairement en 2 phases : phase de poule puis phase d'élimination directe. Afin d'homogénéiser les séries, des poules uniques pourront néanmoins être constituées.
13. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de constituer les tableaux par séries ou classements en fonction du nombre de joueurs et de regrouper ou compléter des tableaux. Les paires seront inscrites dans la série correspondant à la moyenne des points des deux joueurs.
14. Les matchs seront disputés en deux sets gagnants de 21 points.
15. Le **nombre maximum d'inscrits** est fixé à **220 joueurs**, cela étant dit le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier, de la manière qu'il jugera la plus appropriée, le nombre de joueurs (par club, par tableau, par équipe, etc.), les joueurs en surnombre étant placés en liste d'attente.
16. La liste d'attente sera constituée en prenant en compte les critères suivants :
 - pour les doubles et les mixtes la date d'inscription prise en compte sera celle de l'inscription complète de la paire, soit la date d'inscription du dernier joueur de la paire.
 - les paires complètes seront privilégiées aux joueurs s'inscrivant en recherche.
17. La **date limite d'inscription** est fixée au **22 juin 2023 à 23h59**.
18. Les droits d'inscription sont de 18€ pour un tableau et de 21€ pour 2 tableaux. L'inscription et le paiement du tournoi devront être effectués via Badnet. Les frais bancaires liés à Badnet seront pris en charge par le club organisateur.
19. Les joueurs pourront s'inscrire « en recherche » sur les tableaux de double et de mixte.
20. Les volants sont à la charge des joueurs, avec partage égal entre les joueurs/paires. Ils devront être agréés par la FFBD. En cas de litige, le volant officiel sera le volant plume RSL 3.
21. Les horaires affichés ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu. L'ordre des matches sera respecté dans la mesure du possible.
22. Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
23. Les décisions du Juge-Arbitre et du Comité d'Organisation sont sans appel.
24. Aucun remboursement, sauf sur présentation d'un justificatif, ne sera effectué après le **tirage au sort** qui aura lieu le **23 juin 2023** (prise en compte du CPPH le 22 juin 2023).
25. En cas de forfait d'un des membres de la paire, le joueur forfait pourra être remplacé par un joueur choisit par le partenaire restant dans le respect du RGC, à défaut il pourra être remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente.
26. Tout participant inscrit au tournoi doit avoir connaissance des sanctions qu'il encourt s'il déclare forfait après la date de tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et faire remettre au Juge-Arbitre, le jour de la compétition, les justificatifs nécessaires et les transmettre

à la Ligue Occitanie dans les délais réglementaires (par mail : arbitrage@badocc.org ou par courrier : Ligue Occitanie de Badminton – 7 rue André Citroën – 31330 BALMA).

27. Le Juge-Arbitre pourra modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits si aucun match des tableaux concernés n'est commencé.
28. Seuls auront accès aux terrains et aux dégagements entre les terrains les joueurs appelés à jouer leur match, ainsi que les Juges Arbitres/ Arbitres, les membres du Comité d'Organisation et les personnes autorisées.
29. Tout joueur absent sur le terrain 3 minutes après l'appel de son nom pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.
30. Tout joueur désirant s'absenter doit en avertir le Juge Arbitre, l'article ci-dessus restant applicable dans tous les cas.
31. Les matches doivent débuter 3 minutes après leur appel (temps prévu pour le test des volants, l'échauffement et la mise en tenue de jeu).
32. Les joueurs devront se présenter sur le terrain munis de tous les accessoires nécessaires au match (raquettes, volants, serviette, boisson, etc.).
33. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD est exigée sur les terrains.
34. Un volant touchant le plafond ou un obstacle au cours de l'échange sera considéré comme faute, et il sera remis 2 fois au service (3 services maximum).
35. Le temps de repos minimal d'un joueur entre deux matches est de 20 minutes.
36. Les matches se dérouleront en auto-arbitrage et/ou avec arbitre le samedi et le dimanche.
37. Le Juge-Arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du Tournoi.
38. Tout joueur ayant pris des médicaments renfermant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler dès son arrivée au Juge-Arbitre et devra en justifier l'usage (ordonnance médicale). L'utilisation de substances et de tout moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
39. Toute personne accédant aux gymnases doit respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi.
40. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.
41. Il est interdit de fumer dans les salles du tournoi.
42. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
43. Le présent règlement sera affiché dans les gymnases, le joueur étant priés d'en prendre connaissance avant leur premier match.
44. La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Les juges arbitres ont la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

Le comité d'organisation.

